Bourse armorial de la comtesse Guillemette de Gruyère

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **24 (1910)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-746462

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ackermann von Mümliswyl unter Abt Placidus, 1804—41.
Pflüger von Oensingen unter Abt Bonifatius, 1841—50.
Schmid von Wittnau (Aargau) unter Abt Karl I., 1851—67.
Stöcklin von Hofstetten unter Abt Leo, 1867—73.
Motschi von Oberbuchsiten unter den Äbten Karl II., 1873—1900 und Vincenz, 1900—1905 (s. Fig. 21).
Rotenflüe von Rapperswil unter dem derzeitigen Abt Augustin III. (s. Fig. 22).

Die Äbte Karl II. und Vincenz bedienten sich des messingenen Siegelstempels ihres Vorgängers, nachdem in demselben das vierte Feld des ekartelierten Schildes in das Familienwappen Motschi umgewandelt worden war; die Komposition des Wappens und seiner allegorischen Schildhalter beruht auf dem Relief über der Eingangstüre der Gnadenkapelle.

Die neuen Siegel des Abtes Augustin III. wurden nach Skizzen des Verfassers von dem Basler Graveur Burger ausgeführt[1] (Fig. 22).

Bourse armoriale

de la comtesse Guillemette de Gruyère.

La chartreuse de la Valsainte possède une bourse armoriale du plus haut intérêt. Elle provient de la chartreuse de la Part-Dieu près Gruyères et selon la tradition des chartreux elle aurait appartenu à Guillemette comtesse de Gruyère, fondatrice de ce monastère (1306).

Nous voulons signaler à nos lecteurs l'intéressante étude que vient d'en faire un père chartreux Dom Louis de Massiac de la Valsainte, dans le «Fribourg artistique» 1908. Déjà précédemment il avait présenté cet objet d'art aux lecteurs de la «Revue de l'Art chrétien»[2]. Grâce à l'amabilité du rédacteur de cette revue nous pouvons reproduire ici les clichés qui ont illustré cette étude dont nous voulons résumer ici la description et les conclusions.

Cette bourse mesure 0m,189 de hauteur et 0m,20 de largeur, les boutons non compris. Nous publions ici les deux faces (fig. 23 et 24) qui forment comme deux tableaux chargés d'écussons et d'emblèmes héraldiques, et entourés d'une bordure. Divers emblèmes alternent avec les blasons répétés en diagonale. Ce sont d'un côté un château d'argent, un léopard d'azur et une croix trèflée d'or; sur l'autre côté, la même croix trèflée d'or et un oiseau d'azur.

Sur le côté des châteaux, les écussons se blasonnent ainsi:

I. Armoiries répétées en diagonale:
  1° D'argent à trois fasces crénelées de sable.
  2° Fascé de sinople et d'or de huit pièces.

---

[1] Dieser Artikel wurde 1905 geschrieben und hat aus Gründen, die dem Verfasser unbekannt geblieben sind, seither in Redaktionsmappen ge uht.

[2] Revue de l'art chrétien, 1906, p. 195.

Fig. 23

3° Gironné d'argent et de sable.
4° De sinople à trois pals d'or.

(Puis sur la seconde, la troisième et la sixième rangée, en omettant les blasons déjà cités):

5° Echiqueté de sinople et d'or, de huit tires.
6° Fascé de sable et d'argent, de huit pièces.
7° Fascé d'argent et de sable, de huit pièces.

II. Armoiries placées dans la bande verticale, à senestre:

1° Fascé de sinople et d'or, de huit pièces.
2° Fascé d'argent et de sable, de huit pièces.
3° D'or à trois pals de pourpre.
4° D'argent à trois fasces crénelées de sable.
5° Echiqueté d'or et de sinople, de huit tires.
6° D'argent à trois fasces de sable.

Sur l'autre côté de la bourse, les écussons se blasonnent comme suit:

I. Armoiries disposées en ligne verticale à dextre:

1° De pourpre, à trois pals d'or.
2° De sinople, à trois fasces d'or.
3° D'argent à trois pals de sable.
4° D'or à trois fasces de pourpre.

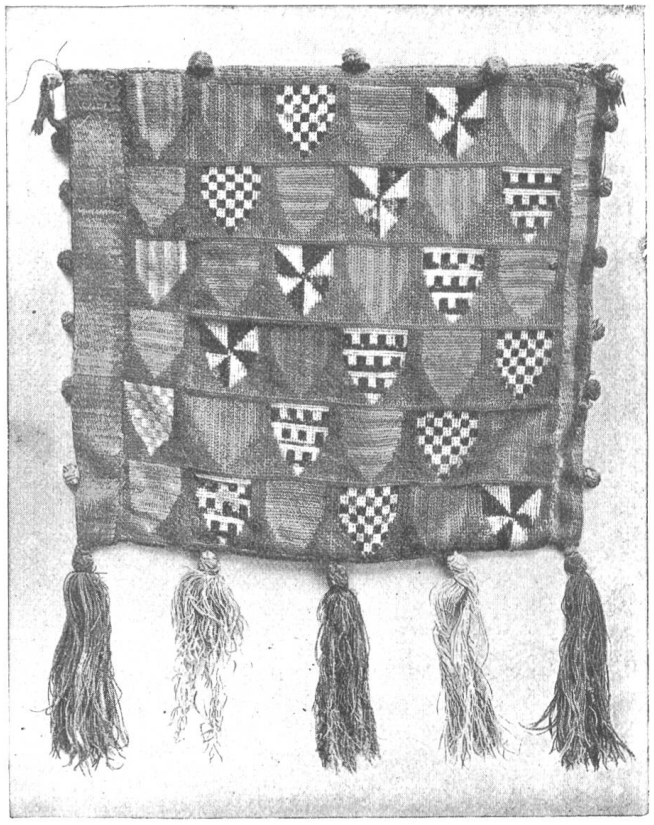

Fig. 24

5° Echiqueté d'argent et de sable de huit tires.
6° Fascé de pourpre et d'or, de huit pièces.

II. Armoiries répétées en diagonale:
1° De sinople á trois pals d'or.
2° Echiqueté de sable et d'argent, de huit tires.
3° Fascé de sinople et d'or, de huit pièces.
4° Gironné d'argent et de sable.
5° D'argent à trois fasces crénelées de sable.

Les métaux ainsi que les meubles d'or et d'argent se trouvent représentés en soie jaune et en soie blanche.

L'auteur est persuadé que ce sont toutes des armoiries de fantaisie, choisies et placées ainsi pour obtenir un simple motif décoratif car aucune d'entre elles ne rappelle les armes des comtes de Gruyère ni de familles alliées à celle-ci.

L'auteur attribue cette bourse au commencement du XIVe siècle et il croit qu'elle a du servir a renfermer un livre d'heures. Telle que l'histoire nous présente la noble châtelaine qui a fondé la Part-Dieu et possédé ce précieux objet on aurait pu graver sur son tombeau ces deux mots emprunté au livre d'heures lui-même: *Pertransiit benefaciendo:* «Elle a passé en faisant le bien». C'est le plus bel éloge que pouvaient lui décerner la piété des moines et la reconnaissance des pauvres. *D.*